

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL de la MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ TENUE LE JEUDI 29 MARS 2018, À 13 H, À LA SALLE WELLY-CYR DU CENTRE DONALD-THIBEAULT DE BAIE-TRINITÉ 28, ROUTE 138, BAIE-TRINITÉ (QUÉBEC), G0H 1A0,

Sont présentes mesdames les conseillères Nancy Charpentier ainsi que messieurs les conseillers Jean-Guy Carrier et Magella St-Louis siégeant sous la présidence de Monsieur Serge Lestage, maire suppléant, le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal

Monsieur Marco Déry, directeur général et secrétaire trésorier est présent.

M le Maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance extraordinaire.
La séance débute à 13h01.

ORDRE DU JOUR

1. **Fixation de la date de l'adoption du règlement 2018-02 : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, TAXATION ET TARIFICATION pour l'année 2018**
2. **Avis de motion - projet de règlement 2018-03 : règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - **Basées uniquement sur les points à l'ordre du jour.**
4. **CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Adoption de l'ordre du jour

2018-29-01

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Magella St-Louis,

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1. **Fixation de la date de l'adoption du règlement 2018-02 : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, TAXATION ET TARIFICATION pour l'année 2018**

2018-29-02

Considérant les délais prescrits par le Code Municipal pour l'adoption d'un projet de règlement ayant trait aux prévisions budgétaires d'une municipalité;

Considérant la situation particulière de la municipalité du Village de Baie Trinité, situation par laquelle lesdits délais prescrits n'ont pas été respectés;

Considérant la nécessité dans les circonstances de déterminer par résolution du Conseil municipal, une date afin de procéder à l'adoption du règlement 2018-02 : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, TAXATION ET TARIFICATION pour l'année 2018;

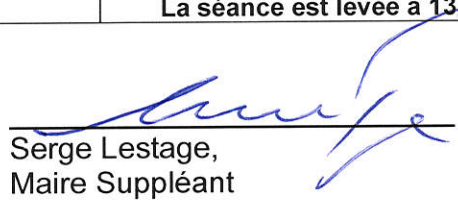
PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean-Guy Carrier,

Que conseil municipal fixe la date d'une séance extraordinaire au **mardi 10 avril 2018 à 18 h30**, afin de procéder à l'adoption du règlement 2018-02 : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, TAXATION ET TARIFICATION pour l'année 2018;

Qu'un avis public soit et sera publié à cette fin conformément à la loi.

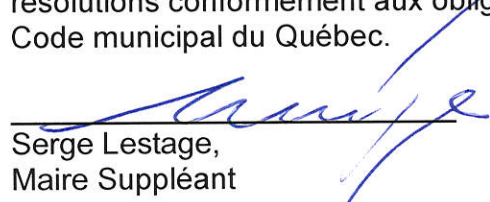
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rés.2018-29-03	<p>2. Avis de motion - projet de règlement 2018-03 : règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.</p> <p>Avis de motion est par les présentes donné par madame la conseillère Nancy Charpentier qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption le règlement 2018-03 : règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.</p> <p>Le projet de règlement est présenté conformément aux règles prescrites par le Code Municipal.</p>
	<p>3. Période de question Aucune question</p>
	<p>4. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</p> <p>La séance est levée à 13h10.</p>


 Serge Lestage,
 Maire Suppléant


 Marco Déry
 Directeur général et Secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.


 Serge Lestage,
 Maire Suppléant